

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 20 janvier 2022

Le Cerema poursuit le déploiement de la réglementation environnementale (RE2020) dans les territoires

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs « RE2020 », est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Le Cerema, qui a contribué à son élaboration aux côtés du ministère de la Transition écologique, accompagne tous les acteurs des territoires pour son déploiement, en faisant le lien entre l'État, les professionnels du bâtiment et la réalité du terrain. Focus sur les actions menées en Bourgogne-Franche-Comté.



Le Cerema a apporté pour l'élaboration de la nouvelle réglementation thermique « RE2020 », un appui technique aux services du ministère de la Transition écologique : expertise pour les mesures de performance réelle des bâtiments, détection et analyse de non-conformités et analyse du cycle de vie des bâtiments (ACV). Le Cerema avait auparavant accompagné l'expérimentation [Énergie Positive et Réduction Carbone E+/C-](#), qui a préfiguré la RE2020 notamment sur le volet de l'ACV.

Nos missions auprès des acteurs des territoires et des professionnels du bâtiment

Aujourd'hui, la mission de service public du Cerema se poursuit pour déployer la nouvelle réglementation et accompagner tous les acteurs publics et privés avec :

- La [formation des professionnels](#) et des maîtres d'ouvrages à la RE2020 ;
- L'animation des territoires avec [des webinaires dédiés](#) et des conférences techniques territoriales ;
- L'élaboration de [guides de décryptage](#) et de fiches d'application ;
- La réalisation de [Fiches de Données Environnementales et Sanitaires \(FDES\)](#) pour quantifier l'impact environnemental de chaque produit ;
- L'évaluation des logiciels RE 2020 sur le volet Analyse du Cycle de Vie ;
- Le décryptage de l'analyse de cycle de vie dynamique et son lien avec [les matériaux biosourcés](#) ;
- L'encadrement de la filière des professionnels habilités à vérifier sur le terrain le respect des exigences de la réglementation.

Avec ses 26 implantations partout en métropole et dans les Outre-mer, le Cerema développe des projets au plus proche des besoins et du contexte des territoires. Il **organise régulièrement des [conférences techniques territoriales](#)** pour accompagner les collectivités et les services de l'État.

Focus sur l'action du Cerema en région Bourgogne-Franche-Comté

Le Cerema est présent en région Bourgogne-Franche-Comté par son agence d'Autun qui a développé une expertise de pointe sur plusieurs volets de la RE2020 :

- **Les méthodologies de calcul de la performance des bâtiments** : avec des contributions à de nombreux groupes d'expertises pour définir la méthodologie de calcul de la performance des bâtiments, les indicateurs et les seuils réglementaires à retenir dans la RE2020.
- **L'étanchéité à l'air des parois des bâtiments neufs** : l'agence d'Autun dispose de **matériels de mesure uniques en France** et d'une expertise historique mobilisés pour l'élaboration de la RE2020.

Cette agence du Cerema accompagne aussi les maîtres d'ouvrages publics dans les territoires afin d'assurer la meilleure performance énergétique et environnementale possible de leurs bâtiments. C'est le cas notamment au [collège Dorgelès à Longvic](#) au Sud de Dijon où le Conseil départemental de la Côte d'Or réhabilite un collège par le biais d'une déconstruction – reconstruction en site occupé. L'assistance du Cerema à ce projet a débuté dès 2016 pour finaliser le programme du projet et se poursuivra deux ans après la livraison pour vérifier que le bâtiment tient ses promesses.

Pour rappel, la [RE2020](#) a pour objectifs de :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** des bâtiments, en prenant en compte tout le cycle de vie du bâtiment, de sa conception à sa fin de vie ;
- **Améliorer le confort d'été** dès la conception pour éviter le recours à la climatisation ;
- **Faire baisser la facture énergétique** en améliorant les performances des bâtiments neufs.



Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses 6 domaines de compétences sont l'expertise et l'ingénierie territoriale, le bâtiment, la mobilité, les infrastructures de transport, l'environnement & les risques naturels et la mer & le littoral.

CONTACT PRESSE

Cerema

Marie-Cécile TRÉMOULET

Responsable presse bâtiment

marie-cecile.tremoulet@cerema.fr – 06 64 44 89 41